Le 3 novembre 2026

Madame Auxane Celen
Conseillère à la participation publique
Analyse et secrétaire de la commission dans le cadre de la démarche participative
Office de participation publique de Longueuil

Objet : Suivi des séances d'information du 17, 22 et 24 septembre 2026 et questions additionnelles – démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents

Madame Celen,

Voici les réponses aux questions transmises à la suite des séances d'information en arrondissement du 17, 22 et 24 septembre 2026 dans le cadre de la démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.

1. En lien avec des questions posées en séances, existe-t-il des analyses coût/bénéfice de l'impact financier de la mise en place de la mesure de l'obligation de la carte Accès Longueuil pour la participation des résidents et des non-résidents aux activités offertes par les organismes reconnus ?
   Les analyses souhaitées incluent notamment : les coûts de développement, de mise en place et de maintien des systèmes informatiques, les coûts liés aux charges administratives des employés de la ville, les prévisions de revenus à la vue du budget municipal consacré aux activités visées, etc.

   Réponse :
   Nous ne disposons pas de telles analyses.

2. Le mandat confié à l'OPPL entériné par le conseil municipal (SD-2026-0411) est libellé de la façon suivante : « L'objectif est de soutenir une réflexion approfondie qui tienne compte à la fois des enjeux opérationnels, financiers et organisationnels de la municipalité, tout en répondant adéquatement aux réalités vécues par les organismes et leurs usagers. Cette approche vise à appuyer la ville dans l'établissement d'une orientation équilibrée, cohérente et socialement acceptable quant à l'application de cette disposition de la Politique ».

   À cet égard, serait-il possible de clarifier à l'aide d'exemples concrets et/ou de données ou de documents existants les enjeux opérationnels, financiers et organisationnels auxquels la Ville de Longueuil fait référence dans le mandat ?

   Réponse :
   Voici des précisions concernant les enjeux évoqués dans ce libellé.

   Enjeux opérationnels pour livrer les services :
   - La capacité des ressources humaines disponibles à traiter cette disposition de la Politique ;
   - Le délai de traitement des demandes et des dossiers ;
   - La capacité et la disponibilité des plateaux municipaux, scolaires et communautaires (CSSMV, organismes gestionnaires, etc.) ainsi que la pénurie de certains types de locaux.

Enjeux financiers :

- Le respect des enveloppes budgétaires allouées.
- La diversité des sources des revenus ;
- La hausse constante des coûts d'exploitation des locaux ;
- L'amortissement des coûts de rénovation requis.

Enjeux organisationnels :

- L'application de l'équité entre les contribuables et les non-contribuables ;
- La cohérence et l'uniformisation des procédures administratives ;
- La gestion et le transfert des connaissances ;
- La précision des rôles et responsabilités des parties prenantes ;
- La priorisation entre plusieurs mandats ou dossiers ;

3. La recherche d'équité semble être un principe directeur du projet. Existe-t-il des documents relatant la réflexion de la Ville à cet égard ? Comment a-t-on soupesé les enjeux d'équité fiscale, d'équité entre les organismes en fonction des infrastructures qu'ils utilisent, la valeur ajoutée du panier de service par rapport aux revenus escomptés, etc.

Réponse :

L'équité est effectivement l'un des fondements de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Longueuil.

Sur le plan fiscal, l'organisation municipale vise à assurer une équité envers les résidentes et les résidents qui financent déjà, par leurs taxes municipales, les infrastructures et les services de la Ville, qu'ils les utilisent ou non.

Par l'application d'une carte, les non-résidents viennent donc contribuer financièrement pour l'utilisation des services municipaux (plateaux, équipements, promotions…) dont les organismes reconnus bénéficient.

Le panier de services actuellement prévu dans la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ne prévoit aucune discrimination entre les organismes aux faits qu'ils utilisent ou non des services offerts (infrastructures, équipements, etc.). Peu importe le coût d'entretien des infrastructures, les organismes reconnus peuvent réserver un espace à un tarif fixe déterminé et indiqué dans la grille de tarification en vigueur. Les organismes peuvent aussi bénéficier de certaines gratuités (assemblées générales, réunions du conseil d'administration, formations des bénévoles, etc.).

4. Sans identifier les organismes, pourriez-vous nous fournir sous forme de tableau la répartition des organismes reconnus assujettis à la mesure carte Accès Longueuil (donc, excluant les ACA) selon l'importance des infrastructures qu'ils utilisent en les catégorisant selon qu'ils sont :
   1) grand utilisateur ;
   2) utilisateur modéré ;
   3) utilisateur modeste.

   Pour chaque catégorie d'utilisateur, serait-il possible de nous fournir le nombre d'organismes et le nombre approximatif de participants qu'ils représentent ?

Réponse :

Organismes exclus	Organismes reconnus assujettis à la mesure	Total
Organismes d'action communautaire autonome (ACA), Organismes culturels professionnels Organismes de sport de niveau élite Organismes promoteurs d'événements et collaborateurs	Catégories Organismes locaux (104) Organismes régionaux (47)	
145	151	296

La Ville ne dispose pas de telles données pour classer les organismes selon l'importance des infrastructures qu'ils utilisent. Il faudrait déterminer une méthodologie pour les classer selon l'utilisation et celle-ci pourrait différer selon le type d'organismes (culturels, sportifs, communautaires).
Il est à noter que certains organismes ont accès à des locaux permanents, alors nous n'avons pas le détail de leur programmation dans notre système de réservation.
De plus, la pénurie de certains locaux (ex. : bassins aquatiques, locaux culturels spécialisés) pourrait aussi fausser les données.

5. Les questions liées aux obligations en vertu de la Loi 25 (accès à l'information) ont été soulevées dans plusieurs contextes. Est-ce que la Ville de Longueuil est en mesure de donner des directives claires en ce qui concerne les informations nominatives qui peuvent être transmises par les organismes ? Si oui, serait-il possible d'obtenir copie de ces directives ?

Réponse :

À venir

6. En lien avec une question posée lors de la séance d'information du 22 septembre, les personnes représentant la Ville se sont engagées à fournir à la commission une estimation du nombre de résidents et non-résidents qui participent aux activités des organismes reconnus et des regroupements de citoyens. Serait-il possible de nous fournir ces informations ?

Réponse :

Voici les informations demandées, selon les chiffres déclarés par les organismes au moment du dépôt de la demande de reconnaissance à l'aide du formulaire prévu, entre novembre 2023 et juin 2026.

Pour les organismes locaux, 80 organismes sur 104 ont déclaré un nombre de participants et un % de résidents tel qu'indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 :

Organismes locaux	**80 / 104 = 77 %**
Nombre de participants déclarés	**22 797**
Estimation du nombre de résidents de Longueuil selon les % déclarés	Environ 19 172= 84,1 %
Estimation du nombre de non-résidents selon les % déclarés	Environ 3 625 = 15,9 %

À noter qu'une même personne peut fréquenter plusieurs organismes.

Pour les organismes régionaux, 38 organismes sur 47 ont déclaré un nombre de participants et un % de résidents tel qu'indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 :

Organismes régionaux	**38 / 47 = 80,9 %**
Nombre de participants déclarés	7 563
Estimation du nombre de résidents de Longueuil selon les % déclarés	Environ 3 904 = 51,6 %
Estimation du nombre de non-résidents selon les % déclarés	3 659 = 48,4 %

Nous ne disposons pas de ces informations pour les regroupements de citoyens.

Veuillez agréer, madame Celen, nos salutations distinguées.



Benoît Simard
Directeur de la Culture, du sport et du développement des communautés